

nage chaque jour de paye. Sur 100 femmes qui n'habitent pas avec leurs familles, la plupart doivent subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Même lorsque les femmes ne maintiennent pas un établissement séparé ou qu'elles n'ont aucune personne à leur charge, elles doivent tout de même assurer leur propre subsistance. J'aborde maintenant la question des femmes mariées occupant un poste rémunérateur. Tous les ministères de l'Etat, congédient les femmes mariées. On soutient souvent que les institutrices mariées n'ont aucun droit de faire la classe, sauf en cas d'urgence ou lorsqu'on ne peut en trouver d'autres. On prétend généralement que les femmes mariées doivent se contenter d'être au crochet de leur mari ou de leurs frères ou de leur père, sauf s'ils gagnent de faibles salaires. Dans ce cas, il leur est loisible d'ajouter au revenu familial en acceptant un poste de femme de ménage ou autre travail semblable. Les femmes mariées ne craignent pas la concurrence dans ce domaine. Or, lorsque des hommes ayant un revenu suffisant d'autres provenances, se lancent dans les affaires ou dans une carrière leur en interdisons-nous l'accès? Non, nous admirons la noblesse de leurs sentiments. Nous disons que l'argent ne les a pas gâtés, qu'ils désirent travailler même s'ils n'en ont aucun besoin. S'ils s'avisent de travailler, ils ne perdent ni leur dignité ni le respect de leur entourage. Bien entendu, l'atteinte portée à la liberté démocratique fondamentale que constitue le droit de travailler représente une restriction artificielle de l'emploi inspirée par la crainte d'un chômage partiel. Nous craignons qu'il n'y ait pas suffisamment d'emplois et nous interdisons le travail à certains gens.

Il existe d'autres atteintes à la liberté, car en refusant l'égalité de traitement on empiète sur le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans bien des champs d'action publique, on refuse aux femmes le droit de promotion; voilà une autre atteinte à la liberté. Ce sont les femmes qui gardent ouvertes les portes de l'église; ce sont elles qui fréquentent l'église et qui voient à ses œuvres durant la semaine; ce sont elles qui, grâce à leurs réunions, recueillent des milliers de dollars tandis que les hommes se reposent sur leurs lauriers. Or bien que ce soient les femmes qui, en général, fréquentent et appuient l'église, combien de femmes compte-t-on parmi les ministres du culte? Nous commençons tout juste à reconnaître le droit de prêcher aux femmes qui, pourtant, maintiennent, encouragent les églises et forment la masse de leurs fidèles. Il en est de même dans tous les autres domaines de l'activité. Combien de femmes comptons-nous comme professeurs, ou à la tête de collèges? Cependant, nous comptons de nom-

[Mme Strum.

breuses femmes très compétentes, possédant de beaux diplômes universitaires. Il suffit qu'un homme se trouve dans les environs, peu importe qu'il ait ou non les mêmes qualités, les mêmes connaissances ou la même expérience, on le choisit parce qu'il est un homme, aux dépens de la femme parce qu'elle est une femme. Et ce, dans une société qui se dit démocratique! Il est temps de reviser nos concepts et de mettre fin à cette hypocrisie dans nos relations sociales.

Qu'il me soit permis de citer ici brièvement un brillant article de Charlotte Whitton, paru dans un numéro récent de *Maclean's*. Elle a trouvé la note si juste que je lui ai demandé l'autorisation de citer cet article où elle parle des promotions et des nominations de femmes aux postes de commande. Voici:

Abstraction faite des sociétés familiales, on peut compter sur ses oreilles des femmes occupant des places aux conseils électifs d'administrateurs, bien que nombre de présidents de compagnies aient de précieuses adjointes qui sont véritablement les cerveaux de leurs entreprises.

Ce traitement d'exception se reflète dans les salaires moyens que touchent 125,000 femmes dans toutes les sphères du commerce, à partir du poste de messagère jusqu'à celui de directrice. A Saint-Jean, par exemple, une femme commis gagne en moyenne \$14.58 par semaine, tandis que le commis masculin touche \$25.48; à Montréal une femme reçoit \$17.63, un homme \$28.03 par semaine; à Calgary les chiffres sont de \$17.91 et de \$29.36.

Si nous prenons le cas des 300,000 femmes et filles employées dans nos principaux établissements industriels, nous constatons que leur revenu moyen s'établissait à \$532 en 1941, tandis que les hommes gagnaient \$1,075, et il ne s'agit pas de l'industrie lourde. Même dans l'industrie textile, un homme gagne \$980 par année en moyenne, tandis qu'une femme reçoit \$500.

Les femmes peinent aux mêmes machines que les hommes, mais sont moins bien rémunérées. Dans une certaine ville, les préposés aux machines à coudre gagnent \$1.20 par heure tandis que les femmes ne gagnent que 78c., et les couturières gagnent encore moins si on leur confie du travail un peu moins onéreux.

Dans les fabriques d'articles de caoutchouc, les emballeurs, hommes et femmes, travaillent au même comptoir, et je prends un établissement au hasard où les ouvriers touchent 70c. tandis que les ouvrières ne reçoivent que 52c. Dans les mêmes ateliers de confection de chaussures et pour le même travail (on ne fait pas de différence entre les chaussures d'hommes ou de femmes), les ouvriers gagnent de 44 à 64c. de l'heure tandis que les femmes reçoivent de 30 à 41c. Les aides-boulangers dans les biscuiteries gagnent 49c. et les femmes 40c. pour le même genre de travail.

Et comment expliquer qu'un ouvrier qui fait de la saucisse aux côtés d'une femme gagne de 50 à 77c. de l'heure, tandis que l'ouvrière ne touche que de 40 à 53c.? Seul le saucisson le pourrait.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Quelle a été l'ampleur de l'enquête?